

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 8 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (représentée par Cédric MILANI) Léa MOLLIER (représentée par Karine MOLLIER)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance : Céline Cazals

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 Octobre 2022.

- Modification de l'ordre du jour ajout de la Délibération devis vaisselle salle des fêtes.

Décisions prises par le MAIRE

*Le devis pour l'accompagnement de la secrétaire de mairie par un auto-entrepreneur sur les appels d'offres (salle des fêtes et toit de l'Eglise) a été validé et signé pour un montant de 200 € TTC

* Le courrier de l'avocat concernant la dénonciation de l'engagement avec Architekt'on a été validé et signé.

*Une prise contact avec le département a eu lieu afin de faire un comptage des voitures ainsi qu'un estimatif sur les vitesses de circulation sur certains axes routiers de la commune.

- Délibération Cadeaux de fin d'année des agents municipaux.

Les membres du conseil municipal **délibèrent et décident à l'unanimité** l'attribution de primes de fin d'année au prorata des heures effectuées sous forme de cartes cadeaux, réparties de la façon suivante :

- Madame Cazals : 590€ + colis
- Monsieur Rivoire : 400€ + colis

- Délibération Comptable « Abandon des comptes 673 et 2111 »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que nous n'avons pas de provisions sur les comptes 673 et 2111, il faut donc abandonner ces comptes par délibération.

Les membres du Conseil après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité :

Les membres du conseil municipal **délibèrent et décident à l'unanimité** d'abandonner les comptes 673 et 2111.

- Délibération Devis de voirie 2023.

Les membres du conseil municipal **délibèrent et décident à l'unanimité** de valider les devis Colas concernant les travaux de voirie sur l'année 2023 pour un montant de :

- **Impasse de la Bouvatière 15 435€ ht soit 18 522€ TTC**
- **Route vers Mairie 16 332€ ht soit 19 598.40€ TTC**

- Délibération Demande de subvention départementale « 1 arbre 1 habitant »

Les membres du conseil municipal **délibèrent et décident à l'unanimité** d'autoriser Mr le Maire à faire la demande de subvention au département pour le projet « 1 arbre 1 habitant »

- Délibération Devis végétalisation de la commune

Les membres du conseil municipal **délibèrent et décident à 6 votes pour / 1 abstention** de valider les devis de l'entreprise CHOLAT concernant les travaux de végétalisation de la commune pour un montant de :

- **Secteur Eglise 3 785€ ht soit 4 542€ TTC**
- **Secteur Mairie 1 054.60€ ht soit 1 265.52€ TTC**

- Délibération modification du Rifseep

Les membres du conseil municipal **délibèrent et décident à l'unanimité** de valider la modification du Rifseep, soit + 5%, pour les agents municipaux comme ci-dessous

| GROUPES DE FONCTIONS | | Part fixe : Montants plafonds annuels réglementaires maximum | Part fixe : Montants annuels maximums retenus par la collectivité | Part variable : Montants plafonds annuels réglementaires maximum | Part variable : Montants annuels maximums retenus par la collectivité |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| C1 | Poste de catégorie C Adjoint technique Adjoint administratif | 11 340 € | 1644 € (Soit 137€/ mensuel) 1728 € (soit 144€ mensuel) | 1 260 € | 600€ (Soit 50€/mensuel) |

• **Délibération tarifs et modalités de location de la salle des fêtes**

Les membres du conseil municipal **délibèrent et décident à l'unanimité** de valider les nouveaux tarifs et modalités de location de la salle des fêtes comme ci-dessous

| Période | Commune | Personnes extérieures à la commune | Associations de la commune | Associations Intercommunales | Associations extérieures à la commune |
|--------------------------------------------------------------|---------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Tarif hiver 1 ^{er} novembre au 31 mars | 300 € | 470 € | 1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation : 200 € | 1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : 200 € | 300 € |
| Tarif été 1 ^{er} avril au 31 octobre | 250 € | 400 € | 1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation : 200 € | 1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : 200 € | 250 € |
| Lave vaisselle | 50 € | 50 € | 50 € | 50 € | 50 € |
| Ménage | 100 € | 100 € | 100 € | 100 € | 100 € |
| Cautions | | | | | |
| Ménage | 100 € | 100 € | 100 € | 100 € | 100 € |
| location | 800 € | 800 € | 800 € | 800 € | 800 € |

- Location à la journée uniquement le jeudi 100 € (selon disponibilité).
- Location par le personnel communal et les élus : 40 % de réduction du prix de location en vigueur, une fois par an et pour leur usage personnel.
- Au maximum 6 mois avant la réservation au moment de la signature du contrat, Les 4 chèques suivant seront exigés :
 - ↳ Un Acompte de 30 % (encaissé immédiatement)
 - ↳ Solde, location du lave-vaisselle et du ménage, (encaissé le 15 du mois précédent la réservation)
 - ↳ Caution de 800 € (location de la salle des fêtes)
 - ↳ Caution de 100 € (nettoyage de la salle des fêtes)

(Les Cautions seront encaissées en cas de non-respect du contrat de location de la salle des fêtes)

Toute annulation à moins de 1 mois avant la date de la réservation : Le solde sera non remboursé.

Les Feux d'artifices ne sont pas autorisés. Dans le non-respect, lors de l'état des lieux de sortie un nouveau chèque de 200 € sera exigé à défaut le chèque de 800€ de caution sera encaissé.

- **Délibération devis vaisselle salle des fêtes.**

Mr le Maire explique la nécessité de renouveler la vaisselle de la salle des fêtes afin de pouvoir proposer aux usagers une vaisselle en nombre suffisant et identique lors de leurs manifestations, par rapport à la capacité maximum de personnes à la salle des fêtes.
(Verre à pied, cuillère à café, fourchette, couteau, assiette plate, assiette à dessert.)

Les membres du conseil municipal **délibèrent et décident à l'unanimité** de valider le devis de l'entreprise METRO concernant la vaisselle de la salle des fêtes pour un montant de :

- **2 290.56€ ht soit 2 748.67€ TTC prévu au budget 2022**

- **Point budget**
- **Point cérémonie du 11 novembre 2022.**
- **Point emploi jeune 2023.**

Une demande pour un emploi jeune sur la commune sera demandée pour les dates du 17 au 21 avril 2023 pour un 20h.

- **Point repas des aînés**

Pour rappel le repas des aînés aura lieu le dimanche 4 décembre 2022 à partir de 12h à la salle des fêtes communale.

- **Point carte de vœux**
- **Point bulletin**
- **Point Travaux**
- **Point Commissions**

Questions diverses.

Rapport de visite de l'entreprise PACCARD : prévoir le remplacement des brides de suspension de la cloche 1.

Fin de la réunion à 00h16.

MILANI Cédric,
Le 15 novembre 2022

